

## rapport

# L'Igas met tout à plat

Dans un document extrêmement complet, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) propose une révolution de l'officine.



Le rapport de l'Igas est disponible ici. © D.R.

Une certitude : les 37 propositions du rapport de l'Igas diffusées le 29 juin dernier sont pour le moins ambitieuses. Après des mois d'enquête sur le terrain et d'auditions, les inspecteurs proposent pêle-mêle la rémunération des pharmaciens pour toute intervention sur les ordonnances, la vaccination antigrippale à l'officine, la levée du plafond des remises sur les génériques ou l'autorisation

pour les pharmaciens de posséder plusieurs officines sans limitation de nombre... Et même, proposition beaucoup plus polémique, de tester l'ouverture partielle du capital aux non-pharmaciens (n°35). Deux autres recommandations pourraient par ailleurs créer le débat dans la profession : la vente de médicaments OTC sur Internet (n°36) ou le statut des « petites officines » de chiffre d'affaires inférieur à 1,5 millions d'euros (n°30). Les inspecteurs considèrent en effet ce seuil comme « la taille nécessaire pour obtenir des effets d'échelle et pour développer de nouveaux services ». Quid dans ce cas des officines de CA inférieur ? Voilà de quoi nourrir les négociations entre la profession et les pouvoirs publics pendant de nombreux mois. ■

Laurent Simon

### NOTABENE

Les propositions de l'Igas sur le capital des officines seront votées lors d'un CA extraordinaire de la FSPF le 5 juillet prochain.

## dasri

### Précisions sur la collecte

Un décret sur la collecte, l'enlèvement et le traitement des Dasri perforants de patients en autotraitement vient d'être publié. Dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain, en l'absence d'un dispositif spécifique de collecte, les officines mais aussi les pharmacies à usage intérieur ou les laboratoires spécifiquement listées par le préfet, sur consultation de l'Agence régionale de santé, seront tenues d'effectuer la collecte sous peine d'une amende de quatrième classe, soit 135 euros en cas de manquement. ■

## remboursement

### La prévention sacrifiée à l'économie

Depuis le temps que la prise en charge de l'hypertension artérielle sévère (HAS) est débattue et le dispositif d'affections de longue durée (ALD) critiqué, le décret paru au *Journal officiel* le 26 juin ne surprend pas. Il supprime de la liste des ALD l'hypertension artérielle sévère au motif qu'elle est la seule « à constituer un facteur de risque et non une pathologie avérée ». Pour les cardiologues comme pour les patients, cette décision est « aberrante ». Économies attendues : 20 millions d'euros en 2011. ■

## FILD'ACTU

### 01/07/11 RETRAITE

L'âge légal est relevé de quatre mois, il passera de 60 à 62 ans d'ici 2018 à raison de quatre mois supplémentaires par an. Le départ en retraite anticipée demeure possible.

### 01/07/11 REMBOURSEMENT

Sur instruction de la Cnam-TS, une nouvelle période de tolérance de prise en charge, portant sur les seuls sets de pansements, est instaurée jusqu'au 31 octobre prochain.

### 30/06/11 CONVENTION

L'Assurance maladie a proposé un projet de convention aux médecins libéraux, en vue de la conclusion des négociations le 20 juillet prochain. Principale évolution proposée : la rémunération des médecins au forfait et à la performance. Deux réunions sont programmées entre médecins et Assurance maladie d'ici là.

### 29/06/11 VIGILANCE

Après la contamination par *Escherichia coli* à Bordeaux, la DGCCRF recommande, à titre préventif, de ne pas consommer de graines germées crues. « Seule la cuisson à haute température permet de tuer les bactéries comme l'*E. coli* », rappelle-t-elle.

### 29/06/11 RETRAIT

Noctran 10 mg comprimé sécable sera retiré du marché à compter du 27 octobre prochain, son rapport bénéfice/risque étant désormais défavorable. Les professionnels de santé ne doivent plus instaurer de nouveau traitement mais doivent organiser l'arrêt progressif du traitement des patients actuellement sous Noctran.

### 24/10/10 RÉFORME

S'il relève que « la grande majorité des mesures annoncées par le ministre de la Santé va dans le sens de l'intérêt des patients », le Leem s'inquiète toutefois de la réforme de la visite médicale et critique la création d'un nouveau prélèvement pour financer le développement professionnel continu, « qui lui semble répondre à des préoccupations opportunistes ».